

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 1^{er} mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 1^{er} mars 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le sept mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Fanny PIRA, Mélanie BOCQUENET, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Denis MINER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Jérôme DELISLE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le :9 mars 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 28 février 2023

ETAIENT ABSENTS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Hakim ACHIBET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippine DANGREAU, Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE :

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Rapporteur : Madame le Maire

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2023, un poste de technicien contractuel a été créé pour une durée d'un an pour participer à la gestion des grands projets de la collectivité (déconstruction GFL, réfection toiture de Champ Manon...), en lien avec le responsable des services techniques. En outre, cet agent devait se voir confier une mission relative à l'optimisation de la gestion des consommations d'énergie.

Après un appel à candidature lancé à la mi-décembre, la procédure de recrutement s'est avérée infructueuse malgré une diffusion assez large (Emploi Territorial, Pôle Emploi, Indeed, LinkedIn...).

Il est probable que le caractère précaire de ce poste (CDD d'un an) ait limité le nombre de candidatures (3).

En parallèle, l'évolution de la situation d'un agent incline la collectivité à repenser l'organisation des services techniques.

Il est proposé de renoncer à recruter un chef de projets en CDD et de faire évoluer l'encadrant de proximité des agents des services techniques (bâtiments, espaces verts, logistique), qui relève du cadre d'emplois d'agent de maîtrise, sur ce poste.

Dans ce cadre, en complément de la gestion des projets de la collectivité, il assurera également le suivi des contrats de maintenance, l'optimisation de la gestion des consommations d'énergie et la gestion des établissements recevant du public.

En parallèle, il conviendra de remplacer cet agent de maîtrise sur ses fonctions d'encadrant de proximité des agents des services techniques (chef d'équipe). En dehors de l'encadrement des équipes de proximité, l'agent de maîtrise assurera le suivi de l'intervention des prestataires de services et participera à l'élaboration du budget du service.

DEL 23-015

Il convient de noter qu'il n'y aura aucun lien hiérarchique entre le chef d'équipe et le chef de projets qui seront chacun rattachés directement au Directeur général des Services.

Le recrutement de cet agent de maîtrise sera financé par les crédits prévus initialement pour le poste de chef de projets en CDD.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent de maîtrise territorial (tous grades du cadre d'emplois) à temps complet pour assurer les fonctions de chef d'équipe des services techniques (bâtiments, espaces verts et logistique).

VOTE : Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 9 mars 2023

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

